Foire de Paris

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1921)**

Heft 9

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Nous sommes heureux d'exprimer une fois de plus à notre éminent compatriote la profonde reconnaissance de la Chambre de Commerce à laquelle il a donné, par son aimable concours, une marque de bienveillance et d'intérêt dont elle sait apprécier tout le prix.

ÉTAT DES MEMBRES

Le Comité de Direction a procédé aux admissions suivantes :

Membre effectif : M. H. Brack, Directeur des Etablissements Verminck, Roucas Blanc, Traverse Chanot, Marseille.

Membre adhérent : M. Ph. Chir, représentant de la Société Anonyme anciennement B. Siegfried à Zofingue, 130, faubourg Saint-Denis, Paris.

JOURNAUX ET REVUES

Liste complémentaire des périodiques qui peuvent être consultés au siège social de la Chambre de Commerce Suisse en France (Voir bulletin de janvier 1921).

SUISSE

La Revue Economique.
La Revue Polytechnique.
Der Installateur.
Courrier.
Le Moniteur des Transports Internationaux.

FRANCE

Le Moniteur de la Bijouterie, de l'Horlogerie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie.
La Revue de l'Ameublement.
La Semaine Politique et Sociale.
L'Officiel de Paris.
Le Port de Marseille (publié par Vélocitas S. A.).
Journal des Chambres de Commerce Françaises et Etrangères.
Le Fabricant Français.

FOIRE DE LYON

La Chambre de Commerce a retenu pour la prochaine Foire de Lyon (du 1er au 15 mars) deux stands, place Carnot[1]. Elle y installera, ainsi qu'elle le fit en automne 1919 et au printemps 1920, un *Bureau Suisse de Renseignements*, où les acheteurs pourront se documenter sur toute l'industrie suisse, sur nos foires et expositions nationales, le tourisme, les questions de douane et de transport, etc...

En outre, la Chambre de Commerce *représentera gratuitement ses membres*, c'est-à-dire qu'elle tiendra à la disposition des visiteurs de la foire les catalogues, photographies, imprimés et tous les documents de publicité qui lui seront envoyés, avant le 28 février, à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce Suisse en France
Section Lyonnaise
18, rue Lafont, Lyon.

Nous espérons que tous nos membres voudront bien profiter de la publicité gratuite qui leur est ainsi offerte et nous envoyer leur matériel de propagande.

(1) Stands 5 et 6, groupe 48.

FOIRE DE PELLETERIES A LUCERNE

La Commission Municipale des Foires à Lucerne nous communique qu'en raison des conditions économiques très défavorables et de la dépression sur le marché des pelleteries en particulier, elle renonce à tenir une foire internationale de pelleteries, dans cette ville, au printemps prochain.

Par contre, cette Commission organise une Foire Suisse de Sauvagines qui aura lieu les 1er et 2 mars 1921, dans le hall des foires, place de la Gare, à Lucerne.

Les chasseurs et propriétaires suisses de sauvagines, ainsi que les acheteurs suisses et étrangers sont invités à y participer.

FOIRE DE PARIS

La Foire annuelle de Paris aura lieu du 10 au 25 mai prochain. Les exposants exclusivement français seront répartis dans les principaux groupes suivants :

Alimentation solide et liquide. — Produits coloniaux. — Bâtiment. — Constructions démontables. — Matériaux de construction. — Céramique, verrerie. — Ameublement. — Arts décoratifs. — Bronzes d'art et d'ameublement. — Bijouterie. — Joaillerie. — Orfèvrerie. — Horlogerie. — Mode. — Couture. — Confection. — Bonneterie. — Tissus. — Fourrures et pelleteries. — Chaussures. — Cuirs et peaux. — Maroquinerie. — Articles de voyage. — Jeux. — Jouets. — Articles de Paris. — Parfumerie. — Produits chimiques. — Hygiène. — Pharmacie. — Musique. — Librairie. — Papeterie. — Papiers et cartonnages. — Cartes postales. — Photographie. — Cinématographie. — Automobile. — Aviation. — Caoutchouc. — Cycles et sports. — Electricité. — Chauffage et éclairage. — Mécanique. — Grosse métallurgie. — Quincaillerie. — Articles de ménage. — Machines agricoles. — Motoculture. — Transports et tourisme.

Pour tous renseignements, s'adresser au Comité d'Organisation de la Foire de Paris, 8, place de la Bourse, Paris, qui, sur demande, envoie aux acheteurs des cartes d'entrée et se met à leur disposition pour leur assurer un bon hôtel.

FOIRE DE BORDEAUX

La 5e Foire de Bordeaux aura lieu du 15 au 30 juin 1921.

Cette manifestation a surtout pour but de mettre en valeur les produits naturels, bruts ou manufacturés des colonies françaises, de même que les produits indigènes ou étrangers à l'usage de celles-ci.

Les personnes désireuses d'y participer peuvent s'adresser pour tous renseignements au *Commissariat de la Foire de Bordeaux, annexe de l'Hôtel de Ville, 7, rue du Maréchal-Joffre, Bordeaux.*

EXPOSITION PERMANENTE DE NOYON

Le 1er mars 1921, s'ouvrira, à Noyon (Oise), une exposition permanente qui comprendra les groupes suivants :

Maisons d'habitation. — Hangars. — Matériaux de construction. — Matériaux de couverture. — Vitrerie, peinture. — Quincaillerie. — Ferronnerie. — Zinguerie. — Ameublement. — Eclairage. — Chauffage. — Installations sanitaires. — Installations hydrauliques. — Clôtures. — Manutention mécanique. — D'une façon générale, tout ce qui touche à l'habitation.

Les constructeurs et fabricants étrangers pourront, après examen des demandes d'admission par la Direction de l'Exposition, être, éventuellement, admis à exposer leurs produits.

Pour tous renseignements, s'adresser au *Ministère des Régions Libérées, Département de l'Oise, Service des Matériaux, à Compiègne.*

RESTRICTION DES IMPORTATIONS et PROTECTION DOUANIÈRE SUISSE

Le Conseil Fédéral, par message du 24 janvier, a demandé à l'Assemblée Fédérale de l'autoriser, d'une part, à relever provisoirement les droits de douane et à prélever des droits sur les marchandises qui, jusqu'à présent en sont exemptées. Et d'autre part, à limiter ou faire dépendre d'un permis l'importation de certaines marchandises. Ces projets seront discutés au cours de la présente session et donneront certainement lieu à de très vifs débats.

Nous pensons intéresser nos lecteurs en publiant, ci-dessous, le résumé d'un exposé que M. Schulthess, Président de la Confédération et chef du Département de l'Economie Publique, vient de présenter à ce sujet à la Commission douanière du Conseil National :

Il y a actuellement en Suisse 80.000 chômeurs. Les conséquences de cet état de choses sont que, non seulement les entreprises ne gagnent rien, mais encore qu'elles font des pertes. Les capitaux ne rapportent plus d'intérêts ; les ouvriers et employés ne gagnent plus leur salaire ; la possibilité de payer l'impôt disparaît et la fortune nationale diminue journellement. En outre, la puissance d'achat du franc suisse contribue à attirer dans notre pays une quantité de marchandises étrangères meilleur marché, mais non pas toujours de meilleure qualité que les nôtres et cela augmente considérablement les difficultés d'écoulement pour nos produits.

Le Conseil fédéral, sur la demande unanime des employeurs et ouvriers, a décrété, il y a une année, des restrictions d'importations pour l'industrie du meuble. Les expériences ont été, en général, concluantes et satisfaisantes. Sans ces mesures restrictives, 15 à 20.000 ouvriers de cette branche de notre industrie nationale, seraient sans travail depuis plus d'une année.

Or, les conditions ont encore empiré depuis le commencement de cette année. L'industrie textile, les industries du vêtement, des produits chimiques, des machines et de l'horlogerie comptent, à elles seules, plus de 30.000 chômeurs. Devant le danger qui menace le pays, le Conseil fédéral est arrivé à la conviction que la revision du tarif douanier qui est en cours, doit être réalisé aussi rapidement que possible pour des raisons matérielles aussi bien que pour des considérations d'ordre moral. Il s'agit d'aller vite en besogne. Si l'on hésite encore quelques mois, voire une année, notre économie nationale s'effondrera d'une façon si grave qu'elle ne pourra pas se relever de sitôt. Avant la guerre, le produit de nos douanes représentait environ le 6 % de la valeur des importations ; aujourd'hui, il est descendu à environ 3 %. Nos tarifs de douane sont presque sans exception, plus bas que ceux des autres pays.